



UNIVERSITE D'AUTOMNE

CMH – SNAMHP – UCCSF Alliance

Faculté de Pharmacie – Paris
Vendredi 7 & samedi 8 octobre
2005

GOVERNANCE HOSPITALIERE

**Pourquoi, comment,
et jusqu'où ?**

3 thèmes qui en appelleront d'autres

- **CA – Conseil Exécutif – CME**
 - Qui fait quoi ?
- **Pôle- Contrat – Intéressement**
 - Modernité ou danse avec les loups...?
- **Nomination du responsable de pôle**
 - Dis-moi qui te nomme et je te dirai qui tu es ?

CA – CE – CME Qui fait quoi ?

Le conseil d'administration

- **Avant : « définit la politique générale de l'établissement »**
 - Les créations, suppressions, transformations de structures médicales, pharmaceutiques, odontologiques ainsi que des services autres que médicaux, pharmaceutiques et odontologiques
 - Les emplois des personnels de direction et les emplois de praticiens hospitaliers à temps plein et à temps partiel, à l'exception de certaines catégories de personnels
 - Les emprunts
 - Le tableau des emplois permanents
 - Les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnel
 - L'acceptation et le refus des dons et legs
 - Les actions judiciaires et les transactions
 - Les hommages publics
- **Dorénavant : « arrête la politique générale de l'établissement, sa politique d'évaluation et de contrôle »**
- **Peut décider la mise en place d'un comité d'audit**
- **Peut décider d'adopter un plan de redressement**

CA – CE – CME Qui fait quoi ?

Le conseil d'administration

- **Délibère, après avis de la CME et du CTE, sur**
 - Le projet d'établissement et le contrat pluriannuel
 - L'EPRD
 - Les comptes et l'affectation des résultats d'exploitation, ainsi que le bilan social
 - La politique sociale et les modalités d'une politique d'intéressement
 - La politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers
 - L'organisation en pôles d'activités
 - La politique de contractualisation interne prévue

CA – CE – CME Qui fait quoi ?

Le conseil exécutif

- **Le conseil exécutif, présidé par le directeur, associe à parité :**
 - Le directeur et des membres de l'équipe de direction désignés par celui-ci ;
 - Le président de la CME et des praticiens désignés par celle-ci dans le respect des équilibres internes de l'établissement dont au moins la moitié de responsables de pôles.
 - Le nombre de membres du conseil exécutif est fixé par décision conjointe du directeur et du président de la commission médicale d'établissement dans des limites fixées par décret.

CA – CE – CME Qui fait quoi ?

Le conseil exécutif

■ Le conseil exécutif :

- Prépare les mesures nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement et du contrat pluriannuel. Il en coordonne et en suit l'exécution.
- Prépare le projet médical ainsi que les plans de formation et d'évaluation.
- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de redressement.
- Donne un avis sur la nomination des responsables de pôle d'activité clinique et médico-technique et des chefs de services.
- Désigne les professionnels de santé avec lesquels la commission des soins infirmiers, médico-techniques et de rééducation prévue peut conduire des travaux conjoints dans les matières relevant de ses compétences.

■ En cas de partage des voix, le directeur a voix prépondérante

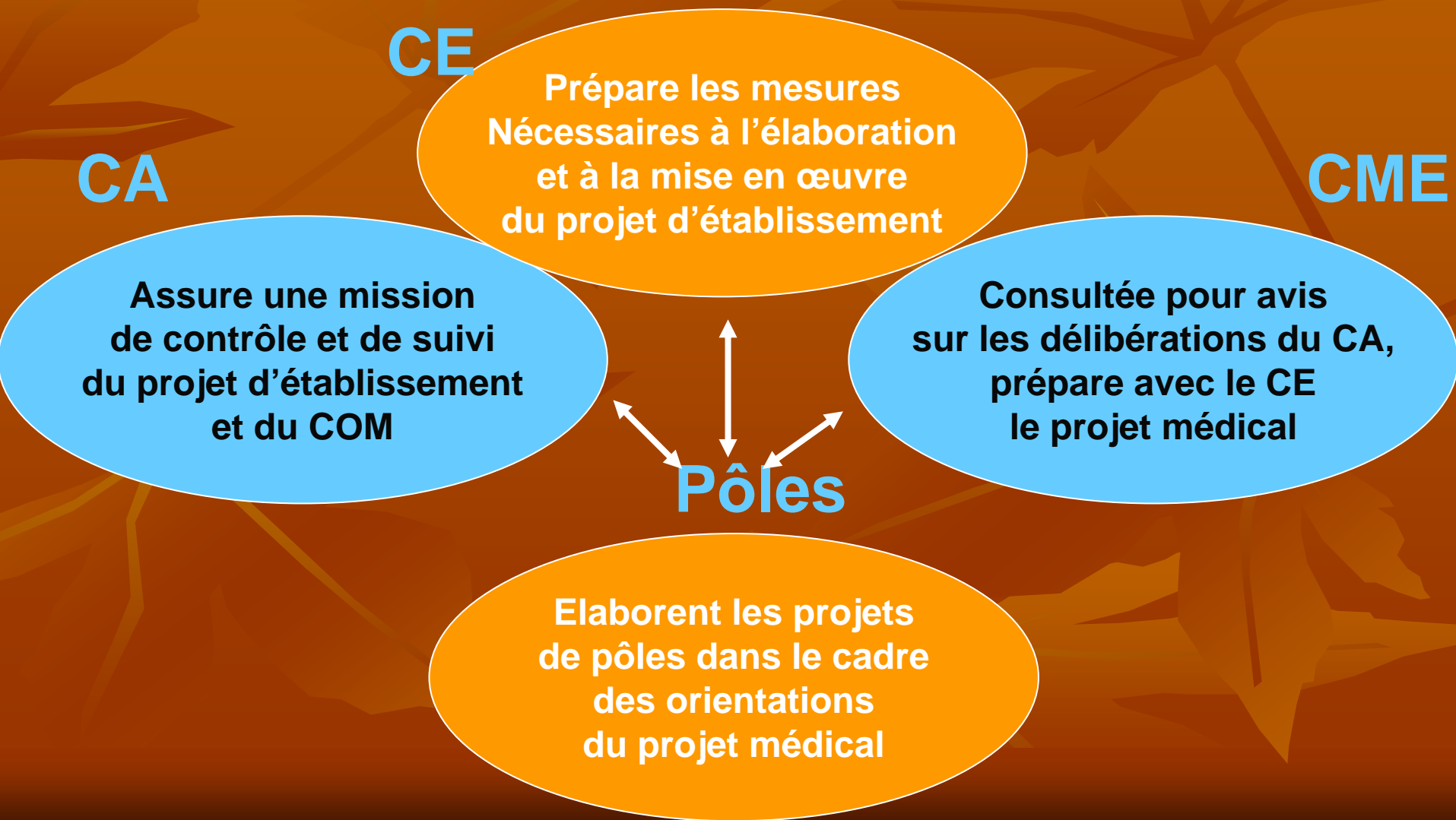
CA – CE – CME Qui fait quoi ?

La CME

- **Est consultée** pour avis sur les délibérations du CA
- **Prépare**, avec le conseil exécutif, le projet médical de l'établissement
- **Organise** la formation continue et l'évaluation des pratiques professionnelles des praticiens ; examine, en formation restreinte, les mesures relatives au respect de l'obligation de formation continue
- **Emet un avis** sur le projet de soins infirmiers, médico-techniques et de rééducation
- **Emet un avis** sur le fonctionnement des pôles et services autres que médicaux, odontologiques et pharmaceutiques, dans la mesure où ils intéressent la qualité des soins ou la santé des malades
- **Est tenue informée** de la situation budgétaire et des effectifs prévisionnels et réels de l'établissement et des créations, suppressions ou transformations d'emplois de praticiens hospitaliers
- **Une ou plusieurs sous-commissions de la CME participent** à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins

CA – CE – CME Qui fait quoi ?

Gouvernance



**PÔLES, CONTRATS,
INTERESSEMENT:**

Modernité

ou danse avec les loups?

Pôles - Contrats - Intéressement...

Pôles

- **Les ciseaux d'or du découpage**
 - Logique médicale (filière, organe, fonction)
 - Logique médico-économique
 - Logique géographique, interpersonnelle...
- **Le « budget 0 », budget de l'an neuf ?**
 - Mise à plat des effectifs et des organisations
 - Politique d'investissement
 - Politique du médicament.....
- **Les structures internes Qui fait quoi ?**
 - Les services...
- **Contrats de pôle, contrats inter pôles ou la gestion des frontières et des interfaces**

Pôles - Contrats - Intéressement...

Pôles : quelques exemples

MELUN

SAINT DIZIER

Foix Pamiers

HEGP

Saint Antoine

Pôles - Contrats - Intéressement...

HEGP

**Pôle
Cardio-vasculaire**

**Pôle
Urgences-Réseaux**

**Pôle
Imagerie
Explorations
Fonctionnelles**

**Pôle
Biologie
Médicaments**

**Pôle
Cancérologie-Spécialités**

**Pôle Prévention
et Réadaptation**

**Pôle
Anesthésie
Réanimations
Surveillance continue**

Pôles - Contrats - Intéressement...

Saint Dizier

**Pôle
femme-enfant**

**Pôle
Cardio-vasculaire**

**Pôle
Médecine**

Pôle social
CLIC, service social,
centre de planning
familial,
maison de retraite

**Pôle plateau
technique froid**
Urgences, imagerie,
soins palliatifs,
accueil, admissions
standard, consult externes
et explorations fonctionnelles,
hôpital de jour

**Pôle
Chirurgie**

**Pôle plateau
technique chaud**
blocs, réa, anesthésie,
cardio,USIC

Pôle logistique générale
magasin, entretien,
restauration, archives,
blanchisserie,
gestion des déchets

Pôles - Contrats - Intéressement...

Foix Pamiers

Département
mère-enfant

Département
Médecine interne,
SSR

Département
pharmacie

Département
anesthésie

Département
Spécialités médicales

Département
chirurgie

Département
biologie

Département
Urgences,
Samu / SMUR
Réa – Soins
intensifs cardio

Fédération des
blocs opératoires

DIM

Département
imagerie

Pôles - Contrats - Intéressement...

St Antoine

**Pôle urgences
et médecines
d'aval généraliste**

Gériatrie, médecine interne,
Polyclinique médicale
Psychiatrie, réa méd, SAU

Pôle

Os et articulations

Chir ortho et traumatolo

Rhumatologie

kinésithérapie

Pôle plateau

**Gynécologie, endocrinologie
et obstétrique**

**Endocrinologie, diabétologie
et endocrino de la reproduction,
gynéco-obs**

Pôle des

médecines spécialisées

consultations ORL,

stomato et ophtalmo,

cardiologie,

maladies infectieuses

et tropicales, neurologie,

explo fonctionnelles,

pneumologie

Pôle digestif

**Chir générale
et digestive,**

**gastro-entéro et nutrition,
hépatologie, endoscopie digestive
anesthésie-réanimation**

Pôle

cancérologie-hématologie

**hématologie, oncologie,
médecine nucléaire**

Pôle

biologie-imagerie

Pôles - Contrats - Intéressement...

Melun

**Pôle
personnes âgées**

**Pôle
administratif
et logistique**

**Pôle
médecine**

**Pôle
femme-enfant**

**Pôle
chirurgie
anesthésie**

**Pôle
psychiatrie**

Pôle médico-technique

**Pôle
Urgences
Samu/SMUR
réanimation**

Pôles - Contrats - Intéressement...

Pôles

- Les ciseaux d'or du découpage
 - Logique médicale (filière, organe, fonction)
 - Logique médico-économique
 - Logique géographique, interpersonnelle...
- Le budget 0, budget de l'an neuf ?
 - Mise à plat des effectifs et des organisations
 - Politique d'investissement
 - Politique du médicament.....
- Les structures internes Qui fait quoi ?
 - Les services...
- Contrats de pôle, contrats interpôles ou la gestion des frontières et des interfaces

Pôles - Contrats - Intéressement...

Pôles

- Les ciseaux d'or du découpage
 - Logique médicale (filière, organe, fonction)
 - Logique médico-économique
 - Logique géographique, interpersonnelle...
- Le budget 0, budget de l'an neuf ?
 - Mise à plat des effectifs et des organisations
 - Politique d'investissement
 - Politique du médicament
- Les structures internes Qui fait quoi ?
 - Les services...
- Contrats de pôle, contrats interpôles ou la gestion des frontières et des interfaces

Pôles - Contrats - Intéressement...

Pôles

- Les ciseaux d'or du découpage
 - Logique médicale (filrière, organe, fonction)
 - Logique médico-économique
 - Logique géographique, interpersonnelle...
- Le budget 0, budget de l'an neuf ?
 - Mise à plat des effectifs et des organisations
 - Politique d'investissement
 - Politique du médicament
- Les structures internes Qui fait quoi ?
 - Les services...
- Contrats de pôle, contrats inter pôles ou la gestion des frontières et des interfaces

La nomination du responsable de pôle

- **Peuvent exercer les fonctions de responsable d'un pôle clinique ou médico technique, les praticiens titulaires inscrits par le ministre chargé de la santé sur une liste nationale d'habilitation à diriger un pôle**
- **Ils sont nommés par décision conjointe du directeur et du président de la commission médicale d'établissement après avis du conseil de pôle, de la CME et du CE**
- **Les responsables des autres pôles d'activité peuvent également être des cadres de l'établissement ou des personnels de direction et sont nommés par le directeur**
- **Le conseil d'administration définit la durée du mandat des responsables de pôle clinique et médico technique, ainsi que celles des responsables de leurs structures internes et leurs conditions du renouvellement, après évaluation selon des modalités définies par décret.**

